



CONSEIL SUPERIEUR DE TRANSITION
SUPREME TRANSITIONAL COUNCIL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Sixième Session du Conseil Supérieur de Transition (CST) –
du 25 au 29 Novembre 2025**

Le Conseil Supérieur de Transition (CST) de l'Église du Christianisme Céleste a tenu, du 25 au 29 novembre 2025, la sixième session de ses travaux, marquant une étape décisive dans l'opérationnalisation des réformes engagées.

Dans son mot d'ouverture, le Coordonnateur Général du CST a rappelé que cette session constitue le passage de la phase de conception à la phase de mise en œuvre concrète des textes et structures adoptés précédemment.

Des avancées significatives enregistrées

Les participants ont analysé les rapports de suivi des résolutions de la cinquième session, notamment :

La mission auprès du Révérend Pasteur Emmanuel Mobiyina F. OSCHOFFA, qui a permis la transmission et la relecture des textes bibliques 2026, en vue de leur adaptation aux contextes liturgiques en vigueur à Porto-Novo et à Imèko. Le document finalisé sera envoyé à Imèko et Porto-Novo pour large diffusion.

Le rapport de la retraite de la faîtière des chorales du Bénin à Imèko, qui appelle à renforcer la cohérence entre textes bibliques et cantiques.

Le point sur l'harmonisation des tenues, est resté en attente faute d'informations complètes.

Il a également été retenu que la période du 10 septembre au 19 octobre de chaque année, est dédiée aux manifestations en mémoire des œuvres et de la vie du RPPF SBJ OSCHOFFA.

Adoption des textes organiques et outils de gouvernance

Lors de cette session, les membres ont finalisé et adopté cinq (5) Décisions Pastorales majeures portant sur :

- Le Conseil d'Administration Mondial (CAM) ;
- Le Comité Exécutif Mondial (CEM) ;
- Le Conseil Pastoral (CP) ;
- Le Conclave ;

- Et Le Synode.

Les manuels de procédures comptables et administratives, ainsi que le Système Intégré de Gestion des Ressources de l'Église du Christianisme Céleste (SIGRECC), ont été présentés puis validés.

Il est utile de préciser que l'un des amendements a porté sur la désignation des organes validés

Ainsi,

- Le Conseil d'Administration Mondial (CAM) devient Le Conseil d'Administration de l'Église du Christianisme Céleste (CA-ECC)
- Le Comité Exécutif Mondial (CEM) devient Le Comité Exécutif de l'Église du Christianisme Céleste (CE-ECC)
- Le Conseil Mondial des Sages (CMS) devient Conseil Pastoral de l'Église du Christianisme Céleste (CP-ECC)
- Le Comité Directeur National (CDN) devient l'Assemblée Diocésaine (AD)
- Le Conseil des Sages (CS) devient Conseil Diocésain (CD)

Déploiement des organes et mise en œuvre des réformes

Les participants ont élaboré et adopté les plans de déploiement des différents organes, outils et textes validés, notamment ceux concernant :

- Le Comité Exécutif de l'Église du Christianisme Céleste
- Le Conseil d'Administration de l'Église du Christianisme Céleste
- Les textes bibliques
- Les manuels d'audit, de contrôle interne et de procédures administratives.

Il est utile de préciser que des dispositions sont prises en vue de la mise en conformité des textes de norme inférieure aux textes fondamentaux

Perspective 2026 et prochaines étapes

La session a également permis d'adopter :

- La stratégie de communication institutionnelle du CST qui intègre une vaste campagne d'information et de sensibilisation de tous les chrétiens de l'Église du Christianisme Céleste dans tous les diocèses du monde.
- Le calendrier opérationnel 2026
- Le programme de la septième session

Échanges avec le Facilitateur

Après l'exposé des points d'accord issus de l'arbitrage du Facilitateur auprès du SACRE COLLEGE, la plénière a procédé à leur adoption.

En s'appropriant les conclusions présentées, la plénière du CST a validé les dispositions ci-après dont certaines feront l'objet des dispositions transitoires :

1. Siège de l'Église

- Le siège suprême de l'Église du Christianisme Céleste demeure à Porto-Novo, en République du Bénin.
- Lieu de travail et le siège des organes de gouvernance sont à Porto Novo
- Résidence Pastorale Principal est à Porto Novo
- Résidence Pastoral Secondaire est à Imeko

2. Lieu de pèlerinage de la Nativité

Tous les fidèles de l'Église du Christianisme Céleste sont appelés à commémorer la Nativité les 24 et 25 décembre de chaque année à la plage de Sème-Kpodji (République du Bénin).

Toutefois, les fidèles du Nigeria qui ne peuvent se rendre à Sème, pourront commémorer la Nativité à la cité céleste de Imeko.

3. Le Pasteur

La désignation et la proclamation du Pasteur de l'Église du Christianisme Céleste se dérouleront conformément aux principes ci-après :

3.1 Maintien du Sacré Collège

Le Sacré Collège du CST demeure en fonction jusqu'à l'installation complète de tous les organes, au plus tard le 30 mars 2026.

Les organes de l'Eglise seront mis en place par le CST, avec l'approbation du Sacré Collège.

3.2 Tenue d'un Synode et Conclave Spécial

Lorsque tous les organes auraient été installés, un synode sera convoqué.

À cette occasion, un Conclave spécial réunira le Facilitateur et le Sacré Collège.

De ce conclave émergeront :

- le Pasteur de l'ECC ;
- le Doyen du Conseil Pastoral ;
- et le Président du Conseil d'Administration.

Ces trois hauts Dignitaires seront présentés au premier Synode pour reconnaissance officielle.

3.3 Intangibilité et Représentation Familiale

Les organes mis en place dans le cadre de l'Eglise unifiée, resteront intangibles pendant dix (10) ans, (temps de stabilisation de la réunification) à compter de la date d'installation du Pasteur de l'ECC.

De plus, durant une période de 30 années, un représentant de la famille OSCHOFFA siègera au Conseil Pastorale et un autre au Conseil d'Administration et ceci, par rotation et pour une durée déterminée à préciser par la famille lors de la désignation de chaque représentant.

Il est utile de noter que le CST sera investi de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre de l'Eglise unifiée, par l'installation de tous les organes. Ainsi, Le Pasteur sera investi à la tête d'une Eglise structurée.

CONCLUSION

Cette sixième session confirme la volonté du CST de renforcer l'unité, la cohérence et l'efficacité de la gouvernance au sein de l'Eglise, dans un esprit de dialogue, de foi et de responsabilité.

La présente session du CST a marqué une étape déterminante dans la mise en œuvre des structures, outils et textes validés lors des sessions précédentes.

Les fondations sont désormais consolidées, permettant un déploiement harmonieux, méthodique et conforme à l'esprit d'unification de l'Eglise du Christianisme Céleste.

Je vous remercie